La Médiation du crédit aux entreprises est reconduite pour 2 ans jusque fin 2012

La Médiation du crédit aux entreprises joue pleinement son rôle dans l'accès aux crédits des entreprises, notamment les plus petites d'entre elles.

La Médiation du crédit a permis d'apporter immédiatement une réponse aux entreprises saines rencontrant des difficultés d'accès au financement

Depuis son lancement fin octobre 2008, la Médiation du crédit aux entreprises a contribué à débloquer près de 3,4 Md€ de crédits et à conforter dans leur activité 13 500 sociétés, employant 235 000 salariés.

Le dispositif est reconduit pour accompagner la reprise en 2011 et 2012

A la faveur de la reprise économique, le nombre de saisine suite à refus de crédit est en recul par rapport à 2009 : en moyenne, le nombre de dossiers traités a diminué de moitié par rapport à l'année dernière. C'est un signal très positif de sortie de crise qui souligne le retour progressif à la normale du crédit bancaire aux PME et TPE indépendantes.

Pour autant, ce sont encore 8 356 d'entreprises qui ont sollicité en 2010 l'aide de la Médiation. Aussi, les pouvoirs publics, avec le soutien des représentants des banques et des entreprises, ont décidé de conforter la Médiation dans son rôle de soutien des entreprises sur le chemin de la croissance et de l'emploi, dans cette période de reprise économique. Le partenariat avec l'ensemble des partenaires est renouvelé pour prolonger l'action de la Médiation jusqu'en 2012.

Par ailleurs, Christine LAGARDE a confié à Gérard RAMEIX, dans le cadre de l'observatoire du financement des entreprises qu'il préside, une mission de propositions pour faciliter l'accès au crédit des très petites entreprises.

Tirant les conséquences de l'insuffisante connaissance des données relatives au crédit des TPE et plus largement des crédits de moins de 25 000€, Christine LAGARDE a confié à Gérard RAMEIX une mission de propositions pour (i) identifier les mesures permettant une meilleure connaissance des crédits aux TPE (ii) dresser un bilan des mesures prises pour améliorer l'accès au crédit des TPE et (iii) faire des propositions dans ce domaine. Le Médiateur remettra son rapport en juin.